



DOSSIER

Un recul de - 5 à - 15 cm par an sur la côte rocheuse

Selon la préfecture de la Loire-Atlantique, le littoral des Pays de la Loire est majoritairement concerné par deux types de phénomènes bien distincts, qui peuvent néanmoins se superposer sur certains secteurs : la submersion marine (ou inondation côtière) et l'érosion (ou recul du trait de côte).

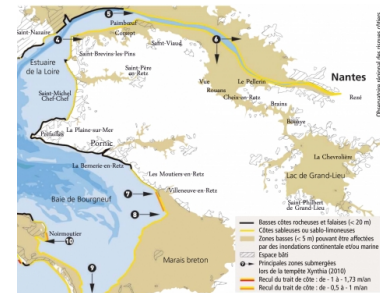
Les côtes basses sont particulièrement sensibles aux submersions marines, par exemple le marais Breton. **« Le changement climatique va accroître directement la vulnérabilité de ces territoires au travers de deux mécanismes, commente-t-on à la préfecture. La hausse du niveau marin, qui conduira à augmenter mécaniquement l'occurrence et la gravité des inondations ; des changements possibles des régimes des tempêtes, qui pourraient conduire à rendre les surcotes marines (élévations temporaires du niveau marin) plus fréquentes. »**

Le phénomène d'érosion, quant à lui, concerne les côtes rocheuses et sableuses **« mais avec des dynamiques différentes »**. Sur les côtes rocheuses, **« les reculs sont compris entre - 5 et - 15 cm par an pour le pays de Retz en fonction de la**

nature géologique des roches ». À titre de comparaison, le recul moyen sur la côte aquitaine est de - 25 cm par an.

Pour les côtes sableuses, les évolutions sont **« plus rapides et plus complexes »**. Quelle que soit la nature du littoral, l'érosion est avant tout un phénomène d'origine naturelle. **« L'état des connaissances scientifiques actuelles ne permet pas de conclure à une relation claire et directe entre le recul du trait de côte et le changement climatique. La recherche scientifique doit néanmoins se poursuivre pour confirmer la présomption d'une accélération du phénomène avec le changement climatique. »**

« Que ce soit pour la submersion ou pour l'érosion, la question de maîtrise de l'urbanisation est fondamentale », affirme encore la Préfecture. C'est l'objectif des plans de prévention des risques littoraux (PPRL) établis par les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM). Le pays de Retz est concerné par deux PPRL approuvés : « côte de Jade » et « baie Bourgneuf nord », disponibles sur le site de DDTM 44.



Le recul du trait de côte est plus marqué juste au sud des Moutiers (entre les points 7 et 8 sur la carte).

Depuis 2007, l'État, le Conseil régional des Pays de la Loire et les Conseils départementaux littoraux (Loire-Atlantique et Vendée) ont mis en place une convention pluriannuelle afin d'améliorer la connaissance des risques littoraux et soutenir les collectivités porteuses de projets de lutte contre les risques de submersion et d'érosion du trait de côte. Ces conventions successives ont ainsi pu pérenniser un fonctionnement partenarial des co-financiers, pour soutenir les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) et de gestion du trait de côte (GTC), au sein de la Commission régionale de gestion durable du littoral (CRGDL), se réunissant entre deux et trois fois par an. ■

